



MOBILISONS-NOUS POUR LA JOURNÉE DU 8 MARS 2024 !

Paris le 7 mars 2024

La journée internationale de lutte pour les droits des femmes, célébrée le 8 mars dans de nombreux pays, permet d'exprimer notre solidarité avec les femmes du monde entier pour mettre fin aux discriminations et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Dans le cadre de notre profession d'avocat-es, nous constatons quotidiennement les atteintes aux droits des femmes, les inégalités femmes-hommes, les discriminations, la récurrence des violences sexistes et sexuelles mais aussi les limites évidentes de la loi et des institutions policières et judiciaires dans la lutte contre celles-ci.

Des inégalités économiques au travail comme dans la famille

Les stéréotypes de genre éloignent les femmes des carrières les plus rémunératrices ; elles sont sur-représentées dans les branches les moins protectrices, les plus isolées, les plus précaires et les plus sujettes aux accidents du travail et maladies professionnelles (telles que la propreté, l'aide à domicile, les services à la personne).. et pour un même emploi elles restent statistiquement moins bien payées. Aux discriminations fondées sur le genre s'ajoutent celles liées à l'état de grossesse ainsi que le harcèlement sexuel sur leur lieu de travail.

La vie de famille perpétue ces inégalités économiques à travers la répartition toujours inéquitable du travail domestique et de l'éducation, l'impact sur les carrières, les dépenses du quotidien incombant plus souvent aux femmes.

Des inégalités non-corrigées, voire aggravées par le droit et la justice

Les discriminations liées au genre, prohibées par la loi, demeurent insuffisamment sanctionnées par la justice.

La justice des affaires familiales peine encore à tenir compte de la réalité de ces inégalités économiques, notamment à l'occasion de la fixation de la prestation compensatoire, censée compenser les inégalités de carrière et de revenu, et de la fixation du montant de la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants, se fondant exclusivement sur les revenus du débiteur, sans tenir compte ni des revenus de la mère ni du coût réel de l'éducation d'un enfant.

Un traitement inadapté et insatisfaisant des violences sexistes et sexuelles

La situation sur le front des violences sexistes et sexuelles (VSS) et de leur traitement judiciaire et policier est tout aussi alarmant.

La place de la victime des violences sexistes et sexuelles dans la procédure doit être repensée afin d'échapper à toute reproduction institutionnelle de la violence déjà vécue, notamment par la culpabilisation de la victime ou le rejet de sa parole.

Le viol est un crime insuffisamment poursuivi et reste globalement impuni en France. Cela impose aujourd'hui un débat sur les définitions pénales pour répondre au mieux aux réalités sociologiques. Le SAF revendique surtout une augmentation des moyens et de la formation pour les acteur-ices de la chaîne judiciaire dans son ensemble.

Si l'entrée dans l'article 34 de la Constitution de la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse est un symbole fort contre toutes les mouvances patriarcales réactionnaires qui s'en prennent, en France et ailleurs, aux droits et libertés des femmes, le SAF reste fortement mobilisé contre la réduction des moyens matériels qui permettent l'accès effectif à l'IVG.

Des avocates en lutte, mais aussi en butte au sexisme dans la profession

Les avocates, amenées à défendre les femmes dans les différentes problématiques de genre, font également face dans leur quotidien professionnel à des inégalités, discriminations et comportements sexistes de la part de leurs pairs, et bien que la profession soit hautement féminisée, les droits liés à la maternité restent encore difficiles à mettre en œuvre en pratique et sont source de discriminations.

Galvanisé-es par les initiatives locales entourant la journée du 8 mars 2024 et la forte mobilisation des associations et collectifs de défense des droits des femmes ces dernières années, les avocat-es du SAF se sont organisées en commission nationale et cellules locales féministes pour mener une défense collective à long terme.

Le SAF continue et continuera de se battre contre le patriarcat, et appelle à la mobilisation et se joindra à toutes les manifestations locales qui se tiendront le 8 mars 2024 !